

<https://enseignants.se-unsa.org/Nouveau-CRPE-2022-les-competences-professionnelles-etouffees-par-les>



Nouveau CRPE 2022 : les compétences professionnelles étouffées par les fondamentaux

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -
Date de mise en ligne : mardi 23 février 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les arrêtés fixant les contenus des futurs concours de recrutement ont enfin été publiés. C'était une pierre manquante à la construction de l'édifice branlant de la nouvelle formation initiale des enseignants et des CPE qui débutera en septembre prochain.

Les modalités

S'il y a peu de nouveautés pour les concours du second degré, en revanche, pour le CRPE, les candidats devront désormais composer pour trois épreuves d'admissibilité (contre deux auparavant) puis deux épreuves d'admission avec la possibilité d'une épreuve optionnelle de langue.

Le second concours interne du CRPE comporte le même nombre d'épreuves que le concours externe pour l'admissibilité et l'admission.

Le détail des épreuves

- **3 épreuves d'admissibilité**

1. Une épreuve écrite disciplinaire en français
Durée : 3 heures, coefficient 1
2. Une épreuve écrite disciplinaire en mathématiques
Durée : 3 heures, coefficient 1
3. Une épreuve dite d'application permettant *d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente*. Le candidat aura à choisir un sujet parmi trois domaines (Sciences et technologies, Histoire-géographie-enseignement moral et civique ou Arts).
Durée : 3 heures, coefficient 1

- **2 ou 3 épreuves d'admission**

1. Une première épreuve orale intitulée *leçon* ayant pour objet la conception et la présentation d'une séance d'enseignement et permettant d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. La *leçon* porte sur le français et les mathématiques avec à chaque fois 15 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien.
Durée : 1 heure (avec préparation de 2 heures), coefficient 4
2. Une deuxième épreuve orale d'entretien en deux parties :

- La première partie (30 min) est consacrée à l'EPS, la connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant.

- La deuxième partie, commune à tous les concours d'enseignement et d'éducation, consiste en une épreuve d'entretien divisée en deux séquences :

> Une première séquence de 15 minutes est consacrée à la présentation du candidat : il y développe son aptitude à se projeter dans le métier de professeur, sa motivation. Elle doit également permettre au candidat de faire valoir son parcours et de valoriser ses travaux de recherche, les stages, l'engagement associatif... Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

> La deuxième séquence de l'épreuve, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, et les exigences du Service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.), et faire connaître et partager ces exigences.

3. Une épreuve optionnelle de langue à choisir entre anglais, allemand, espagnol, italien. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Durée : 30 minutes (préparation 30 minutes)

L'avis du SE-Unsa

Où l'on retrouve la commande d'un ministre pour une réforme surtout centrée sur la formation des professeurs des écoles, et en particulier sur leur maîtrise des fondamentaux !

Nous ne nions pas l'intérêt de ce *recentrage*. Le problème reste que le ministre continue de confondre recentrage avec exclusivité. Il en résulte un appauvrissement des épreuves de français et de maths, aussi bien écrites qu'orales. Vidées de leurs enjeux didactiques, ces épreuves se limitent à un contrôle du niveau des connaissances du candidat pour l'écrit, et à l'établissement d'une doxa officielle en matière de lecture, écriture, et mathématiques pour l'oral.

Que reste-t-il de l'engagement ministériel de 2019 de renforcer la dimension professionnalisante des concours de recrutement de l'enseignement ? De plus, pour les candidats qui n'auront pas choisi un master Meef, le déplacement du concours en fin de M2 allongera de facto la dimension disciplinaire de la formation.

Or de toutes les difficultés rencontrées dans l'exercice du métier, en particulier quand on débute, est-ce la maîtrise des savoirs disciplinaires qui est la plus en cause ? L'aptitude à se projeter dans le métier, la motivation, la valorisation d'expériences antérieures qui nourrissent la pratique, ainsi que la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent tiennent-ils si peu de place dans le métier d'enseignant et de CPE au XXI^e siècle ?

Partant de ce constat l'introduction d'une épreuve commune à tous les concours est à saluer. Certes pour les concours de l'enseignement c'est une nouveauté, et il faudra notamment veiller à la formation des jurys en la matière. Pourtant ce type d'épreuve fait partie intégrante du concours de recrutement des CPE depuis déjà de nombreuses années, ainsi que nombreux autres concours de la Fonction publique. C'est un premier pas, certes timide vers la prise en compte de compétences utiles à toutes les fonctions connexes à l'enseignement.

Si l'épreuve d'admissibilité supplémentaire qui concerne d'autres domaines que les *fondamentaux* et qui est orientée *didactique et pédagogie* à partir d'un dossier est intéressante, elle ne parviendra toutefois pas à gommer les effets de ce *recentrage*. La maîtrise des fondamentaux chère au ministre risque ainsi de se faire sur le dos de la maîtrise des compétences professionnelles, de la polyvalence propre au métier et donc de l'interdisciplinarité, un élément pourtant structurant des apprentissages.

Pour le SE-Unsa, la réforme de la formation initiale, en l'état, ça reste donc toujours non. L'objectif de professionnalisation n'y est décidément pas. Quand bien même l'épreuve d'entretien a du sens, c'est un pansement

Nouveau CRPE 2022 : les compétences professionnelles étouffées par les fondamentaux

sur la jambe très écorchée par une réforme inutile, sans garantie de professionnalisation ni de revalorisation, de la formation initiale des enseignants et CPE.

> > [Retrouvez les détails des CRPE sur le site du ministère](#)

Lire aussi :

> > [Nouveau concours du 2d degré : les compétences professionnelles écrasées par les savoirs disciplinaires](#)

> > [Formation initiale des PsyEN : à quand les évolutions nécessaires ?](#)